

GEN 3.2 CARTES AERONAUTIQUES

1. Service responsable

Afin de satisfaire les besoins des usagers de l'espace aérien en matière de cartes aéronautiques, les services algériens éditent ou font éditer des documents cartographiques établis dans le cadre des dispositions de l'annexe 4 à la convention relative à l'aviation civile internationale de l'OACI pour répondre à des besoins internationaux.

Ces divers documents dont la liste est donnée en GEN3-2-2 sont publiés par le Service de l'Information Aéronautique (SIA).

Des renseignements complémentaires portant sur la description et la couverture de ces cartes ainsi que sur leurs conditions de cession sont données ci-après.

Les différences entre les dispositions des règlements et usages algériens et celles de l'annexe 4 à la convention relative à l'aviation civile internationale de l'OACI sont signalés ci-après.

2. Tenue à jour des cartes

Les cartes aéronautiques incluses dans l'AIP sont régulièrement mises à jour. Cette mise à jour s'effectue dans un premier stade à partir des Notams et suppléments AIP, sous forme de corrections manuscrites. Elle s'effectue dans un deuxième stade sous forme des amendements d'AIP.

Pour plus amples renseignements, se reporter à la partie GEN 3-1 qui traite de la mise à jour de l'AIP.

3. Modalités d'achat des cartes

3.1 Les documents édités par le Service de l'Informations Aéronautique sont en vente tous les jours (sauf le vendredi et samedi) de 08H00/15H30. Il est également possible de se procurer ces documents sur demande en transmettant à l'adresse ci-dessous une lettre de commande comprenant :

- (a) Le titre (ou la désignation) ainsi que le nombre et, si possible, le numéro de référence de chaque document demandé.
- (b) Le nom (ou la raison sociale) du destinataire et l'adresse à laquelle ces documents devront être expédiés.

NOTE : Ne joindre aucune pièce de paiement (mandat ou chèque) à cette lettre de commande. Le Service de l'Information Aéronautique précise alors dans sa réponse à cette lettre de commande :

- (a) Les documents disponibles au magasin et pouvant être adressés sans délais.
- (b) Les modalités de versement de ce montant total.

Adresse SIA :

Service de l'Information Aéronautique

**Route de Cherarba-Oued Smar
BP. 70D Dar El Beida –Alger- Algérie
Tél & FAX: 00 213 21 67 96 46**

IMPORTANT : Aucun envoi n'est effectué contre remboursement, toutes les expéditions sont effectuées par colis postaux non recommandés, aux risques et périls des destinataires.

En ce qui concerne les Notams et Amendements aux publications d'information aéronautique, leurs expéditions sont faites, en principe, par avion.

En ce qui concerne la carte internationale du monde, elle est publiée par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT).

Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT)

**123, Rue de Tripoli- 16040 Hussein Dey – Alger
Tél : 00 213 21 47 00 30 –Fax : 00 213 21 23 43 81**

L'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT) dispose d'une agence commerciale de vente des cartes topographiques et produits de la cartographie situé au :

Palais des expositions –Pins maritimes- Alger

Tél : 00 213 21 21 91 07 -Fax : 00 213 21 21 91 11

Les publications sont délivrées directement au comptoir du magasin de vente, ouvert du dimanche au jeudi de 08H00 à 17H00 ou expédiées sur demande adressée au service de vente de cartes.

Le paiement de la commande peut s'effectuer soit au comptant à la caisse du service de vente, soit par virement au compte de chèque postal (CCP) 1552 04, établi au nom de l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT). Toute commande couverte par son montant (frais de port et d'emballage compris) est expédiée au tarif postal «Imprimé Recommandé ». Lorsqu'une commande n'est pas payée d'avance elle est expédiée au tarif « imprimé recommandé contre remboursement » les frais de port et d'emballage sont avancés par l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT) et repris sur la facture.

4 Liste des cartes aéronautiques disponibles

<i>Titre</i>	<i>Echelle utilisé</i>
1 - CARTES DE RADIONAVIGATION 1-1- Carte de croisière « ALGERIE »	1/3.000.000
2 - CARTES D'APPROCHE-OACI 2-1- Cartes d'approche à vue 2-2- Cartes d'approche aux instruments	1/200.000-1/250.000-1/300.000- -1/500.000.
3 - CARTES D'AERODROME-OACI	1/10.000-1/15.000-1/25.000
4 - CARTES D'OBSTACLES D'AERODROME «TYPE A»-OACI	-Echelle Horizontal: 1/15.000-1/20.000- -1/25.000. -Echelle Vertical: 1/1.500-1/2.000- -1/2.500.
5- CARTES TOPOGRAPHIQUE POUR APPROCHE DE PRECISION-OACI	-Echelle Horizontal : 1/2.500 -Echelle Vertical : 1/500
6- CARTES DE DEPARTS ET D'ARRIVEES NORMALISEES AUX INSTRUMENTS - OACI	1 /500.000
7 - CARTES D'ALTITUDE MINIMALE RADAR-OACI	